

MOTION
DE SOUTIEN RELATIVE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ARDML SUDPACA À PROPOS DE FRANCE TRAVAIL

Les Missions Locales interviennent en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes , non ou peu qualifiés , par un accompagnement personnalisé.
Elles constituent une réponse associative adaptée aux territoires qui s'est construite progressivement.

La Mission Locale du Pays d'Aix qui intervient sur notre commune fait partie intégrante des acteurs du service public de l'emploi.

Considérant l'ancrage territorial de la Mission Locale du Pays d'Aix au sein de notre commune depuis 2003.

Considérant son rôle essentiel d'accompagnement spécifique des nombreux jeunes et en particulier les plus en difficultés.

Il est rappelé la pertinence et la validation de ce qu'est aujourd'hui le réseau des Missions Locales dans notre pays.

La présente motion a pour objet de faire valoir les nombreux points de désaccord des élus communaux de la région sud PACA auprès du président de l'UNML.

Quatre points sont à souligner :

- Le premier porte sur l'urgence de mobiliser les maires et les partenaires sur France Travail.
- Le second porte sur la place des communes dans France Travail.

Il est proposé de revoir la gouvernance réelle de France Travail de reprendre les négociations en donnant la place qu'il convient aux communes.

- Le troisième point porte sur l'utilisation d'un algorithme pour orienter le public qui ne peut se satisfaire d'un lieu physique.
- Le quatrième point relève de maintenir l'offre de services des Missions Locales en direction des entreprises.

Vu la motion du Conseil d'administration de l'ARDML SUDPACA à propos de France Travail,

Le Conseil d'Administration de l'ARDML PACA qui regroupe les présidents des 128 missions locales de la région Sud Provence Alpes est certes favorable au positionnement des Missions Locales dans France Travail mais avec une légitimité indéniable et une gouvernance préservée.

La Mission Locale doit rester l'opérateur public de l'accompagnement des jeunes de 16/25 ans vers l'emploi et l'autonomie pour ce faire, nous affirmons :

- la nécessité de maintenir les missions locales sur les territoires afin qu'elles puissent continuer à assurer l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans,
- la nécessité de maintenir le modèle de gouvernance et d'action.
- le rôle des missions locales doit venir en complémentarité de celui des autres services publics de l'emploi.

Le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir la motion du Conseil d'Administration de l'ARDML SUDPACA à propos de France Travail.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé,

- APPROUVE la présente motion

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL